



# communiqué

No: 66  
No.:

OTTAWA  
LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 7 JUILLET 1978

## DIPLOMATE CANADIEN DÉCLARÉ PERSONA NON GRATA EN IRAK

Le ministère des Affaires extérieures a été informé que le ministère des Affaires étrangères d'Irak a déclaré persona non grata M. W.A. McKenzie, premier secrétaire et chargé d'affaires par intérim de l'Ambassade du Canada à Bagdad. Même si aucune explication ou justification n'a été donnée, on suppose qu'il s'agit d'une mesure de rétorsion. En effet, le mois dernier, le Gouvernement du Canada a demandé au deuxième secrétaire de l'Ambassade d'Irak, M. Abdul Latif M. Al-Niaimi, de quitter le Canada, ce qu'il a fait le 20 juin.

M. Al-Niaimi avait été prié de quitter le Canada parce qu'il s'était adonné à des pratiques douteuses de renseignement, analogues à celles auxquelles s'était livré l'ancien ministre plénipotentiaire de l'Ambassade d'Irak, M. Abu Al-Khail, lui-même prié de quitter le Canada en août 1977. Plus précisément, on sait que M. Al-Niaimi a versé de l'argent pour obtenir des rapports sur des membres de la collectivité kurde canadienne et que ses agents ont tenté de désorganiser des associations kurdes. En demandant son départ, le Gouvernement du Canada a rappelé sa position selon laquelle pareilles activités de renseignement, qu'elles soient dirigées ou non contre le Gouvernement du Canada, sont incompatibles avec le statut diplomatique dont jouit le personnel affecté à une ambassade à Ottawa.

Le Gouvernement du Canada a transmis au Gouvernement d'Irak, par l'intermédiaire de l'ambassadeur de ce pays au Canada, une vive protestation devant l'expulsion du chargé d'affaires du Canada, qu'il qualifie de geste arbitraire et injustifié. Dans une note diplomatique remise à l'ambassadeur le 7 juillet, le ministère des Affaires extérieures a déclaré qu'il n'acceptait en aucune manière que des représailles quelconques contre des membres du personnel canadien à Bagdad soient justifiés ou acceptables. Soulignant que le départ de M. Al-Niaimi avait été demandé parce qu'il s'était livré à des activités de renseignement que le Gouvernement du Canada ne saurait tolérer, la note du Ministère affirmait que ni M. McKenzie ni aucun autre membre du personnel de l'Ambassade du Canada à Bagdad ne s'était livré à des activités répréhensibles et qu'aucune allégation de ce genre n'avait été avancée. La décision des autorités irakiennes n'était donc justifiée en aucune manière.

Agé de 40 ans, M. McKenzie est né en Angleterre et a fait son baccalauréat en science et sa maîtrise en administration à l'Université de Toronto en 1962 et 1964 respectivement. Il est entré au Service des délégués commerciaux du ministère de l'Industrie et du Commerce en 1965 et a été affecté à Melbourne en Australie, à Seattle et au Caire. M. McKenzie est célibataire et sera réaffecté sous peu.